



Panne après vente véhicule d'occasion : qui doit payer ?

Par **ennoreys_old**, le **09/10/2007** à **18:01**

Bonjour à tous,

J'ai un petit soucis : J'ai vendu récemment un véhicule d'occasion à un particulier. Lorsque cette personne est venue visiter la voiture je lui ai signalé un problème, en l'occurrence un voyant d'airbag qui s'allumait aléatoirement (en bougeant le siège). J'ai amené chez le garagiste cette voiture le matin de la vente pour solutionner le problème ce qui semblait être fait puisque la voiture ne présentait plus le défaut. Cependant il semble que 3 jours après le problème réapparaissait. D'après le garagiste la réparation effectuée pouvait régler temporairement (en soudant des fils) le problème et que s'il réapparaissait de nouveau cela pouvait venir des prétentionneurs (sans garantie que cela vienne bien de là). Moi je pensais que c'est justement les prétentionneurs qui avaient été réparés, comme je n'y connais rien en mécanique je n'ai pas fait la différence. J'ai donc vendu un véhicule qui ne présentait pas ce défaut lors de la vente.

Comme c'est une pièce onéreuse, l'acheteur me rappelle et moi je ne sais pas ce que je dois faire ou plutôt ce que j'ai obligation de faire éventuellement.

Des conseils seraient les bienvenus !